

J'attends ! J'ai foi ! Je suis certain !

Un dernier mot, Messieurs. J'ignore si, en conséquence de la lecture que je viens de faire et des paroles que je viens de prononcer, je me suis exposé aux sévérités dictées par l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905. Supposé que je m'y fusse exposé, me souvenant de nos pères les évêques de France d'il y a cent ans, me souvenant des diverses obligations qui m'incombent, me souvenant des exhortations pontificales que je vous lisais tout à l'heure, je déclare, sans forfanterie comme sans terreur, vouloir prendre toute la responsabilité de mon acte. Cette responsabilité que je ne décline pas aujourd'hui, je ne la déclinerais, Dieu aidant, en aucune conjoncture que ce soit.

Le 4 janvier 1791, l'Assemblée nationale prétendit entendre, des évêques et des simples prêtres qu'elle comptait dans son sein, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé.

Un vieillard, Mgr de Bonnac, évêque d'Agen, fut appelé à se prononcer le premier. Il parut à la tribune, calme et grave. « Messieurs, dit-il, les sacrifices de la fortune me coûtent peu ; mais il en est un que je ne saurais faire : celui de votre estime et de ma foi ; je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre si je prêtai le serment qu'on exige de moi. »

Messieurs, au nom de ces prêtres que vous voyez là et qui représentent tout mon clergé diocésain, en votre nom et en mon nom personnel, je promets à Dieu et j'affirme aux hommes que dans la paix et la guerre, dans la fortune et l'adversité, dans la liberté ou la non liberté, nous ne ferons rien, nous ne dirons rien qui nous fasse perdre l'estime de nos amis ou de nos ennemis, la fidélité au Pape, successeur de Pierre, la foi à Jésus-Christ auquel nous devons tout, même notre sang jusqu'à sa dernière goutte.

Les prochaines béatifications

— o —

13 mai, la vénérable Julie Billiard.

20 mai, les martyrs Dominicains massacrés au Tonkin.

27 mai, les Carmélites de Compiègne guillotonnées à Paris sous la Terreur.

10 juin, le vénérable Bonaventure de Barcelone, Frère lai, Franciscain, dont le procès va être hâté pour permettre la béatification.